

# ***Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2014 Mairie de Joué l'Abbé***

Date de convocation : le 7 juillet 2014  
Date d'affichage : le 7 juillet 2014

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le lundi sept juillet deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

***Etaient Présents :*** CHOPLIN Pascal, FLOQUART Sandrine, LAINÉ Magali, LUNEL Dominique, POLLONO Anaïs, POURCEAU Jean-Marie, REGOUIN Evelyne, RIVIERE Patrick, ROUVET Laurent, SOUCHU David, THUARD Françoise, IMBERT Philippe, PLUMAIL-KOVACS Orsika

***Etait excusé :*** MEGY Karl donne pouvoir à Mr MERCIER Janny

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Patrick RIVIERE

***Approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 20 juin 2014 à l'unanimité.***

A la demande de Monsieur le Maire l'ordre du jour est modifié afin de permettre à un Représentant du réseau AGE D'OR SERVICES de présenter les offres de services à la personne dispensées par cette société.

## **Enquête Publique Monsieur BILLON**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de la Préfecture de la Sarthe nous ont adressé un mail le 24 juin dernier pour nous demander de nous positionner sur le dossier de Monsieur BILLON, élevage avicole à COURCEBOEUFS.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 mai dernier, il avait été décidé d'adresser un courrier à Monsieur BOUILLANT Daniel Commissaire Enquêteur.

Après consultation des services de la Préfecture, le courrier sera bien annexé au dossier de Monsieur BILLON, la commune n'a donc plus obligation de délibérer pour donner un avis favorable ou non.

## **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le jeudi trois avril le Conseil Municipal avait donné certaines délégations au Maire.

Monsieur POUGET Jean-Michel des services de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales de la Préfecture nous demande de compléter et de préciser certaines délégations, permettant un bon fonctionnement des services de la collectivité et d'abroger la délibération du 3 avril 2014 et de la remplacer par celle-ci :

***1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;***

**4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; marché de travaux de 200.000€ et marché de services 10000€**

**5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**

**6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;**

**7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;**

**8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;**

**9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;**

**10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;**

**11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;**

**15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; si la valeur du bien ne dépasse pas 150.000€**

**16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et devant toutes les juridictions**

**17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée sauf en cas de dommage corporel,**

**20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;**

**24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.**

**Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>14</b>
<b>Votes : pour 14</b>	<b>contre 0 abstentions 0</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne délégation au maire, Janny MERCIER.**

## Contrats TAP : animateurs et personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'organisation définitive de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

### ***PERSONNEL COMMUNAL***

<b>Personnel communal</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contrat actuel</b>	<b>Organisation</b>	<b>Validé agent</b>
AVIGNON Nathalie	ATSEM (SST)	27h25 de 35h00	3h/semaine TAP avec réduction du temps d'entretien des classes sans changement du contrat	oui
MILET Arlette	Adjoint technique (BAFA + BAFD, SST)	27H50 de 35h00	3h/semaine TAP agent en renfort sans changement du contrat validé par Madame GLIBERT	oui
PITARD Christelle	Adjoint technique (CAP Petite enfance, SST)	27H00 de 35h00	3h/semaine de TAP avec réduction du temps de garderie et d'entretien des classes sans changement du contrat	oui
RIVIERE Thaïna	Adjoint technique (SST)	27H50 de 35h00	3h/semaine de TAP + accueil garderie le mercredi matin et mercredi midi avec réduction du temps d'entretien sans changement du contrat	oui
THERMUNIEN Nathalie	Adjoint Technique (BAFA, SST)	22h00 de 35h00	3h/semaine de TAP, garderie soir du lundi au vendredi + entretien des classes lundi, mardi, jeudi et ménages vacances contrat qui passe à 27h00 de 35h00 donc augmentation du temps de travail	oui
BARILLET Muriel	Adjoint technique (SST)	32H00 de 35h00	Garderie le mercredi midi de 11h30 à 13h00 pour collation des enfants et 1h00 sur l'année pour la gestion des commande du restaurant scolaire contrat qui passe à 34h00 de 35h00	oui
AGENT	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Contrat à créer de 7h00 de 35h00	Pour l'entretien école dans le cadre de la répartition des TAP aux agents des écoles	

Le coût estimé pour la partie personnel communal est de 8800.00 euros environ.

### **Nathalie THERMUNIEN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre de la réorganisation des services faisant suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

d'augmenter le temps de travail de Madame THERMUNIEN Nathalie, en accord avec l'agent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, de solliciter l'avis de la Commission Technique Paritaire.

En application de la loi du 21 février 2007, nous devons supprimer le poste de Nathalie THERMUNIEN de 22h/35h et de le recréer pour 27h/35h.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,*

*Le Conseil Municipal,*

*-de saisir le Comité Technique Paritaire pour avis après avoir demandé l'accord de l'Agent sur la modification de son temps de travail, après avis de la CTP de supprimer le poste de 22h00/35h00*

*-de créer le nouvel emploi de 27h00/35h00 hebdomadaire,*

*-de procéder à une déclaration de vacances de poste sans vacances en raison de l'aménagement des services dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires auprès du Centre de Gestion*

*-de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*

*-charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

### **Muriel BARILLET**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre de la réorganiser des services faisant suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et notamment l'accueil garderie du mercredi midi et du service de la collation, de permettre de décharger la secrétaire dans la gestion des commandes des fournisseurs, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Madame BARILLET Muriel, soit 34h/35h en accord avec l'agent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Cette augmentation ne relève pas de la loi du 21 février 2007, le Maire dans autorisation de la CTP peut procéder à l'augmentation du temps de travail d'un agent de 10%.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de Madame BARILLET Muriel à temps non complet créé initialement pour une durée de 32heures par semaine par délibération du 28 août 2009 n°2009-74 à 34heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,*

*Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,*

*Vu le tableau des emplois,*

**DECIDE :**

*- d'adopter la proposition du Maire*

*- de modifier ainsi le tableau des emplois,*

- *d'inscrire au budget les crédits correspondants.*
- *de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, il convient de renforcer les effectifs du service entretien des bâtiments scolaires et périscolaires.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :***

- *La création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet soit 7h /35ème pour effectuer l'entretien des bâtiments scolaires et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade de d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.*

*S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle en la matière.*

*La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.*

- *de modifier ainsi le tableau des emplois.*
- *d'inscrire au budget les crédits correspondants.*
- *de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

## **ANIMATEURS**

<b>Animateur</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contrat</b>	<b>Organisation</b>
Nicole CALBO	Contes, chants, théâtre	Autoentrepreneur	Tarif horaire net 20.00 euros soit 60.00 euros par semaine x 37 semaines = 2220.00 euros TTC
Catherina BERTHE	Théâtre	Auto – entrepreneur	Tarif horaire net 12.00 euros soit 36.00 euros par semaine x 37 = 1332.00 euros TTC
Sandra GUILLEN	Arts plastique	Auto – entrepreneur	Tarif horaires 35.00 euros soit 105.00 euros par semaine x 37 = 3885.00 euros TTC
Fleur BUREAU	Arts plastique	Contrat mairie pour accroissement temporaire d'activité	Tarifs horaire selon indice
Théo GRAVOUILLE	Multisports	Contrat mairie pour accroissement temporaire	Tarifs horaire selon indice

		d'activité	
Gil GRIGNÉ	Musique	Association PSL 72	Tarif horaire 30.00 euros + charges soit 47.33 euros x 3heures x 37semaines =5253.63 euros TTC
Christophe SERGENT	Multisports	Association PSL 72	Tarif horaire 22.00 euros + charges soit 40.84 + 4.32 euros kms x 3 heures x 37 semaines = 5012.76 euros TTC

Le coût estimé pour la partie animateur est d'environ 21500.00 €

Les aides de l'Etat devraient être de : 40 € + 50 euros soit 90.00 € x 148 enfants : 13320.00 €

Les aides CAF Sarthe 0.50cts €x les heures x le nombre d'enfants x 36 semaines : 6966.00 €

Soit un reste à charge de la collectivité de 9894.12 €

Concernant Fleur BUREAU et Théo GRAVOUILLE, la commune procédera à la mise en place d'un contrat d'engagement pour une durée déterminée correspondant à un accroissement temporaire d'activité à compter du 2 septembre 2014 jusqu'au 4 juillet 2015.

Leurs droits seront fixés conformément au décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Ils seront affiliés à la sécurité sociale et au régime complémentaire IRCANTEC.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,*

*Le Conseil Municipal décide :*

- *De retenir la proposition de Madame CALBO Nicole en sa qualité d'animatrice Contes, Chants et Théâtre, autoentrepreneur au tarif horaire net 20.00 euros de l'heure,*
- *De retenir la proposition de Madame Catherina BERTHE en sa qualité d'animatrice Théâtre, autoentrepreneur au tarif horaire net de 12.00 euros de l'heure,*
- *De retenir la proposition de Madame GUILLEN Sandra en sa qualité d'animatrice Arts Plastique, autoentrepreneur au tarif horaire net de 35.00 euros de l'heure,*
- *De retenir la proposition de Monsieur Gil GRIGNÉ en sa qualité d'animateur Musique, via l'Association PSL 72 au tarif horaire de 30.00 euros + charges soit 47.33 euros TTC*
- *De retenir la proposition de Monsieur Christophe SERGENT en sa qualité d'animateur Multisports via l'Association PSL 72 au tarif horaire de 22.00 euros + charges + kms soit 45.16 euros TTC,*
- *De procéder à la mise en place d'un contrat d'engagement pour une durée déterminée correspondant à un accroissement d'activité dans le cadre de la réforme des rythmes scolaire à la rentrée 2014 pour Monsieur Théo GRAVOUILLE en sa qualité d'animateur Multisports et de Madame Fleur BUREAU en sa qualité d'animatrice Arts Plastique*
- *d'inscrire au budget les crédits correspondants.*
- *de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

## Désignations des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet dernier, il a été décidé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT). Cette commission doit se prononcer sur les nouveaux transferts de charges et les transferts de compétences.

Il revient au conseil communautaire de désigner le mode de représentation de chaque commune au sein de cette commission. La loi ne fixe pas de règles quant au nombre de délégués mais chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Se sont présentés à la candidature de délégués titulaires :  
Janny MERCIER et Jean-Marie POURCEAU

**Elections en qualité de titulaires :**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>		
<b>Majorité absolue :</b>	<b>08</b>		

<b>Ont obtenu :</b>	<b>Janny MERCIER</b>	<b>12 voix</b>
	<b>Jean-Marie POURCEAU</b>	<b>03 voix</b>

**Monsieur Janny MERCIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

Se sont présentés à la candidature de délégués suppléants :  
Anaïs POLLONO et Magali LAINÉ

**Elections en qualité de titulaires :**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>15</b>	<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>15</b>		
<b>Majorité absolue :</b>	<b>08</b>		

<b>Ont obtenu :</b>	<b>Anaïs POLLONO</b>	<b>11 voix</b>
	<b>Magali LAINÉ</b>	<b>04 voix</b>

**Madame Anaïs POLLONO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée suppléante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

## Etudes des devis

Monsieur le Maire informe que les panneaux de basket installés à la salle de sports ne permettent pas la pratique du Mini basket (pour les enfants de moins de 11 ans) un dispositif de réglage des hauteurs doit être installé.

2 possibilités :

- réglage par vérin coût 1540 euros HT

- réglage par manivelle coût 788 euros HT.

Coût d'intervention identique pour ces 2 possibilités, 865 euros HT.

Lors de la visite de la salle avec des représentants des associations, il a été constaté que la présence de certains poteaux pouvait présenter un danger lors de la pratique de certaines activités, comme le Roller, le basket et le foot en salle. Aussi la pose de protections se révèle nécessaire.

Coût 1192 euros HT.

En ce qui concerne le système de réglage des panneaux, Mr le Maire déclare que nous allons disposer d'une très belle salle, bien équipée, moderne et que, à ce jour, nous avons maîtrisé les plus-values sur cette salle, il lui paraissait logique de rester dans la modernité des lieux en optant pour le réglage par vérin (différence de 752 euros HT)

***Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions  
Le Conseil Municipal décide***

- ***De retenir la proposition de la société MARTY SPORTS concernant le dispositif de réglable des hauteurs par vérin pour un montant de 1540.00 € HT,***

***Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
Le Conseil Municipal décide***

- ***De retenir la proposition de la société MARTY SPORTS concernant l'intervention et installation pour un montant de 865.00 € HT***

***Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention  
Le Conseil Municipal décide***

- ***De retenir la proposition de la société MARTY SPORTS concernant la protection des poteaux dimensions 13x13x300cms pour un montant de 1192.00 € HT,***
- 

***Et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ces décisions.***

## **Comptes rendus des commissions**

### **Jeunesse culture sport**

#### **COM-COM**

**Commission « Tourisme, culture, sports, loisirs » du 18 juin 2014**

- Election du Président : Emmanuel CLEMENT
- Présentation du service tourisme /communication
- Détermination des groupes de travail

1 groupe est constitué pour préparer le prochain bulletin (décembre)

L'ensemble de la commission participera à la communication (web), tourisme, culture, sport et loisirs.



## Commission « Petite Enfance, jeunesse, et affaires sociales » du 30 juin 2014

- Election du Président : Dominique LUNEL.
- Monsieur RIVIERE a choisi la sous-commission Jeunesse.

### COMMUNE

#### ECOLE

Le 26 juin : réunion avec les Animateurs potentiels et la Directrice de l'école. Chaque animateur fait part de ses intentions en matière d'activité. (3 animateurs participent à la visite de l'école).

Le 27 juin : Conseil d'école.

- Départ de Mr Guillet, maitre RASED, avec réorganisation du RASED sur un secteur plus large, ce qui implique moins de créneaux pour Joué l'Abbé.
- Départ de Mme Béquin, remplacée par Mme Daubenton.
- Prévisions rentrée 2014 : 148 élèves.
- Présentation du code de bonne conduite en 10 articles, pour l'utilisation d'internet.
- Bilan des activités de l'APE : bénéfice de 2400 euros (tombola et fête de l'école).

Le 1<sup>er</sup> juillet : réunion avec le personnel et Mme la Directrice de l'école pour nouvelle répartition des horaires suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Le 8 juillet : réunion avec le Maire et Isabelle pour arrêter les embauches des animateurs et faire le point sur l'organisation des activités.

### L'ORGANISATION DES TAPS –RENTREE SEPTEMBRE 2014

Les activités sont organisées sous la responsabilité de la Mairie.

Elles sont coordonnées par l'adjoint en charge des affaires scolaires.

Elles se déroulent par période de 7 semaines.

Elles ont lieu le jeudi de 13h30 à 16h30 en deux ateliers de 1h30. (Sauf pour les P.S et M.S)

**1 Agent de liaison** est nommé afin de :

- Assurer le pointage journalier, des enfants participant, à l'aide des fiches journalières remises chaque semaine par la mairie.
- Former les groupes en fonction de ces fiches.
- Aider au déplacement des enfants vers les lieux d'activités.
- Intervenir en cas de problème dans un groupe.
- Pallier à l'absence imprévue d'un animateur.
- Assister les animateurs si besoins particuliers
- Relever et faire remonter les difficultés rencontrées lors des activités.

*Ses interlocuteurs sont l'adjoint en charge des affaires scolaires, le Maire et la Directrice des services*

Les activités sont assurées par **11 animateurs**.

- Chaque animateur s'est vu attribuer un lieu d'activité.
- Il reçoit pendant une période de 7 semaines le même groupe d'enfants.
- Il récupère les enfants dont il a la charge auprès de l'Agent de liaison, et les raccompagne à la fin des activités en faisant en sorte qu'à 16h30 ils puissent retrouver les parents.
- En cas de difficultés, il doit en informer le coordinateur d'activités
- C'est auprès de cette personne qu'il doit aussi faire connaître ses besoins (en matériel, en locaux, etc.).

**Un groupe de « suivi des activités »** ayant pour fonction de :

- S'assurer du bon fonctionnement de l'organisation.
- Recueillir l'avis des participants et celui des intervenants.
- Apporter des éléments positifs et/ou négatifs pour le bilan d'étapes.

Il sera composé du Maire, de l'Adjoint en charge des affaires scolaires, l'agent de liaison, de la Directrice de l'école, d'un Représentant du milieu associatif impliqué, d'un Représentant des Parents d'élèves disponible pour constater le fonctionnement des activités.

- un tableau des enfants inscrits aux activités a été constitué à partir des fiches d'inscription remises aux familles avant les vacances.

- Un tableau d'organisation annuelle des TAP a été établi.

- Des fiches journalières précisant le groupe, la date, le lieu, et le nom de l'animateur en charge de l'activité, ainsi que les noms des enfants concernés ont été créées. Elles permettront après pointage de communiquer à la CAF les effectifs de participants

- Un tableau récapitulatif annuel des participants par périodes et par catégories a été réalisé afin d'établir un bilan annuel.

### **Les activités**

- Chant-contes et danse. (1 animateur)
- Théâtre. (1 animateur)
- Multisports. (2 animateurs)
- Musique. (1 animateur)
- Arts plastiques. (2 animateurs)

Pour les très petits (PS et MS), le temps de sieste est inclus dans le temps d'activités.

Les activités sont assurées par 4 agents déjà en place à l'école ou au périscolaire.

### **Les lieux**

- Le local périscolaire (2 groupes de Très Petits)
- La classe des PS (1 groupe de Très Petits)

- La classe des MS (1 groupe de Très Petits)
- Le « 1000 club » (musique).
- La salle polyvalente (contes, danse, chant).
- La bibliothèque (arts plastiques).
- Le plateau sportif de la salle des sports (2 groupes multisports).
- Le foyer de la salle des sports (1 groupe arts plastiques).
- Le hall de la salle des sports (1 groupe théâtre).

*Le préau fermé* du groupe maternel restera à disposition des animatrices des « Très Petits » et pourra être utilisé pour des « activités physiques ».

En cas de besoin, la salle informatique reste disponible si besoin, à l'ensemble des animateurs.

### **COMMISSION BATIMENT**

Réunion de la commission le 12 juin avec visite et inventaire de la salle polyvalente

#### **Les remarques :**

- Trop de temps perdu pour les inventaires de vaisselle
- Vaisselle dépareillée
- Recettes vaisselle faible (800€/an)
- Location tables et chaises peu rentable et dégradations constatées.

#### **Conclusions :**

- ne plus mettre la vaisselle à disposition. (Sauf aux associations si elles le demandent). Libre choix est laissé pour les contrats antérieurs au 31 décembre 2014.
  - Proposer la location auprès d'entreprise spécialisée.
  - Revoir le montant des cautions
  - Sensibiliser les utilisateurs à titre gratuit à la bonne utilisation du chauffage
- Revoir les tarifs de location à effet du 01/01/2015 ainsi que le maintien ou non de la location des tables et chaises.

### **COMMISSION URBANISME VOIRIE**

#### **Réunion de quartier du 14 juin**

Monsieur Choplin a détaillé la rencontre, qui s'est passée de façon cordiale. les quartiers abordés ont été les suivants:

- la Fabrique , des contacts seront pris avec le Conseil Général seul gestionnaire de la Route Départemental 149 afin d'aborder les problèmes de vitesse constatés à l'entrée du bourg.

- « Clos de l'Orme »
- « le tertre »
- « La Ratterie»
- « les Tilleuls»

### **concernant la voirie:**

**Guéné :** Il est prévu l'intervention de l'entreprise Guéné pour le fauchage des accotements les semaines 31 et 32, cela sera fonction des intempéries.

**Lochard :** L'entreprise Lochard est notifiée pour la semaine 35, concernant les travaux de voirie de l'année 2014. Après plusieurs appels téléphonique à l'entreprise Lochard, il est convenu avec David d'un rdv pour l'implantation et la vérification des quantités avec un chef d'équipe de l'entreprise la semaine 31.

**Tracage Service :** l'entreprise "Traçage Service" interviendra pour les tracés de l'école dans la cour des petits et des grands (validé par l'école), la semaine 32. (toujours en fonction des intempéries) pour les 2 cours pour un montant de 2436 HT. Devis signé.

**Salle des sports :** pré réception au 31 juillet et réception finale fin août avec commission de sécurité fixée au 2 septembre.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

- Résiliation de l'abonnement de l'ancien site
- Demande de remboursement au prorata
- Le nouveau site est en cours. Pour le 5 août, fournir des propositions.

### **Intervention de Françoise Thuard**

A propos des difficultés rencontrées avec la station d'épuration.

Le problème technique demeure, avec toutes les conséquences qu'il entraîne. Nous entrons dans une procédure judiciaire qui requiert l'assistance d'un avocat « au TOP ».

Dossier très sensible- à suivre.


Parmi les représentants de la commune dans les différentes commissions de la Com-Com, Mme Lunel, Mrs Mercier, Choplin, Rouvet, Rivière rapportent brièvement le déroulement des premières réunions de ces commissions.

## **Informations et questions diverses**

- ✚ Suite à l'installation des défibrillateurs sur le territoire, des sessions d'information à la défibrillation ont été organisées aux mois de janvier et février au sein de chaque commune de la communauté de communes. Il avait été prévu que de nouvelles sessions d'information seraient réalisées après les élections afin que les nouveaux élus puissent en bénéficier s'ils le souhaitaient.

.En outre, sur certaines communes, et faute de places, toutes les personnes intéressées n'avaient pas pu participer dans un premier temps.

A ce titre, il a été décidé d'organiser de nouvelles sessions d'information à partir du mois de septembre 2014 sur la base des mêmes modalités d'organisation (gratuité pour les participants, le lundi ou mercredi de 19h30 à 21h dans une salle communale). La Communauté de Communes nous demande de nouveaux candidats pour le 17 juillet 2014 au plus tard.

 Prochain Conseil Municipal vendredi 29 août 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.